



Santé
Canada

Health
Canada

Canada

PROGRAMME DE PRÉVENTION, DE SOUTIEN ET DE RECHERCHE POUR L'HÉPATITE C

PRÉVENTION ET SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

FINANCEMENT RÉGIONAL DE PROJET

DIRECTIVES

Pour plus d'information, visitez
www.santecanada.ca/hepatitec

Informez-vous.

*Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé.*

Santé Canada

Also available in English under the title
*Hepatitis C Prevention, Support & Research Program
Prevention & Community-Based Support
Regional Project Funding
Guidelines*

Mai 2001

TABLE DES MATIÈRES

Hépatite C - Prévention et Soutien communautaire Directives pour le financement régional de projet*

	Page
1. INTRODUCTION	1
1.1 Historique	1
1.2 Utilité des directives	1
1.3 Approche en santé de la population	2
2. INITIATIVES COMMUNAUTAIRES	2
2.1 Priorités de financement	3
2.2 Principes de financement	3
2.3 Critères d'admissibilité	3
2.3(1) Votre organisme	3
2.3(2) Votre projet	4
2.3(3) Les activités de votre projet	4
3. LA DEMANDE DE FINANCEMENT	5
3.1 Par où commencer?	5
3.2 Qu'est-ce qui favorisera l'acceptation de votre demande?	5
3.3 Comment votre demande sera-t-elle évaluée?	7
3.4 Et ensuite?	7
Annexe A Santé de la population - Déterminants de la santé	9
Annexe B Bureaux régionaux de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique	11

* Note : Afin de clarifier le propos, certaines sections des Directives originales ont été simplifiées et ré-écrites.

1. INTRODUCTION

1.1 Historique

C'est en septembre 1998 que le ministre fédéral de la Santé annonçait la création d'une initiative d'envergure pour lutter contre l'infection par l'hépatite C. Les principaux buts poursuivis sont d'accroître la sécurité du système d'approvisionnement en sang, d'approfondir les connaissances sur l'hépatite C, et de venir en aide aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont été infectés par le VHC par le biais du système d'approvisionnement en sang, afin qu'ils n'aient pas à assumer les coûts de leurs traitements médicaux.

La **Division de l'hépatite C** a donc été mise sur pied pour coordonner la réponse fédérale à l'infection par le VHC. Parmi ses composantes, la Division compte l'important **Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C**. Instauré en 1999 à la suite de consultations auprès de plusieurs intervenants communautaires et individuels, le Programme poursuit quatre objectifs :

- ▶ contribuer à la *prévention* de l'infection par le virus de l'hépatite C;
- ▶ *venir en aide* aux Canadiens et aux Canadiennes atteints du VHC, touchés par celui-ci ou à risque de le contracter, en favorisant le développement et la diffusion de mécanismes de soutien pertinents;
- ▶ encourager la *recherche* et en renforcer les capacités afin d'intégrer les résultats obtenus dans les processus d'élaboration et d'orientation de programmes, et d'élargir les possibilités de prévention, de traitement et de soins de santé; et
- ▶ favoriser la participation active de la population dans la lutte contre l'hépatite C, en la *sensibilisant* davantage et en augmentant ses *capacités* d'intervention.

Près de la moitié du budget quinquennal du Programme dans son ensemble est réservée aux volets *Prévention* et *Soutien communautaire* (23 millions sur un total de 50). Le reste des fonds est consacré aux trois autres volets du Programme : *Soins et sensibilisation*; *Recherche*; et *Gestion, politique, évaluation et participation du public*.

1.2 Utilité des directives

Les directives expliquent comment, s'ils répondent aux exigences, les projets en prévention et soutien communautaire peuvent être financés par le **Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C**.

1.3 Approche en santé de la population

La mise en oeuvre du **Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C** est fondée sur une « approche en santé de la population ». Ce type d'approche préconise de cerner les facteurs essentiels présents qui affectent, séparément et ensemble, la santé d'un segment donné de la population (consultez, à l'Annexe A, les « déterminants de la santé »), et de les prendre en compte dans la recherche de solutions aux problèmes de santé qu'ils génèrent.

L'approche en santé de la population vise à apporter *des changements positifs*, non seulement au niveau de l'état de santé de l'individu, de sa sensibilisation et de ses comportements, mais aussi, par exemple, en modifiant des comportements sociaux répandus qui peuvent nuire à la santé, en adoptant des lois et des politiques pertinentes et, au besoin, en transformant d'importantes institutions (y compris nos systèmes d'éducation et de santé) s'il s'avère qu'ils ne contribuent pas à améliorer la santé de la population.

Parmi ses principaux aspects, l'approche en santé de la population : a) favorise la collaboration intersectorielle, interdisciplinaire et interministérielle; b) intègre les résultats de la recherche pour orienter ses décisions de politiques et de programmes; c) encourage l'application de solutions préventives (investissement « à la source »); d) met en oeuvre un mélange de stratégies et d'interventions; et, e) encourage la participation active des populations dans la recherche de solutions à leurs problèmes de santé.

2. INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Au niveau communautaire, le **Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C** agit par le truchement des volets *Prévention* et *Soutien communautaire*.

Le volet **Prévention** vise à aider les efforts de prévention de l'infection par le VHC, en particulier chez les populations les plus à risque; le volet **Soutien communautaire** entend renforcer le soutien dans les collectivités par des activités de sensibilisation et d'accroissement des ressources.

Les objectifs du volet *Prévention* sont de :

- ▶ contribuer à l'adoption de mesures qui préviendront l'infection par le virus de l'hépatite C, en particulier chez les populations les plus à risque;
- ▶ renforcer l'engagement des institutions et des secteurs clés de la société, de développer et de soutenir les mesures de prévention dans un esprit d'intégration et de collaboration, et augmenter leur capacité à le faire.

Les objectifs du volet *Soutien communautaire* sont de :

- ▶ contribuer à approfondir, dans l'ensemble de la société canadienne, les connaissances et la compréhension de la nature et des effets de l'hépatite C, afin de sensibiliser davantage la population au sort des personnes atteintes du VHC,

- touchées par celui-ci ou à risque de le contracter, et de favoriser un meilleur soutien social;
- ▶ améliorer les ressources des organismes communautaires locaux et régionaux afin qu'ils puissent venir en aide à ces personnes.

2.1 Priorités de financement

Le financement vise principalement à renforcer la participation communautaire. La priorité est donc donnée aux initiatives qui utilisent une « approche en santé de la population ». Les propositions doivent donc faire la preuve que la ou les populations prioritaires participent de façon significative à toutes les étapes du projet, par exemple, en cernant les besoins, en organisant et en tenant des activités, et/ou en dressant la liste des résultats obtenus.

2.2 Principes de financement

Le **Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C** est régi par les mêmes principes qui guident le financement des initiatives communautaires. Ces principes insistent sur l'importance :

- ▶ de fonder les décisions sur le meilleur ensemble de données disponibles;
- ▶ d'utiliser une approche en santé de la population (consultez l'*Annexe A*);
- ▶ de répondre aux besoins et aux priorités des personnes atteintes du VHC, touchées par celui-ci (comme la famille, les partenaires sexuels et les soignants), ou à risque de le contracter;
- ▶ de trouver des solutions pratiques immédiates pour améliorer la vie des individus;
- ▶ de contribuer à des initiatives viables;
- ▶ de traiter équitablement toute personne atteinte de l'hépatite C, peu importe le moment où elle a contracté la maladie ou la façon dont elle l'a fait;
- ▶ de rationaliser les frais généraux;
- ▶ de travailler en étroite collaboration avec des partenaires communautaires, d'autres secteurs et différentes institutions sociales;
- ▶ de s'assurer que les efforts collectifs sont coordonnés et se complètent;
- ▶ de recueillir des données sur les résultats et la performance afin d'entretenir un processus d'apprentissage et d'amélioration continu.

2.3 Critères d'admissibilité

2.3(1) Votre organisme

Pour être admissible à du financement, votre ORGANISME **doit** :

- ▶ être un groupe ou une coalition (pouvant regrouper des représentants de services de santé, d'institutions d'enseignement, de services de soutien familial/communautaire, d'organismes de santé mentale et d'autres organismes

similaires) communautaire, bénévole et sans but lucratif; **et**

- ▶ oeuvrer au Canada, au niveau local, régional, territorial ou provincial; **et**
- ▶ répondre de ses actes devant une assemblée constituante, ou l'ensemble de ses membres, par le biais de *l'une* des possibilités suivantes :
 - une structure de gouvernement démocratique (par exemple un comité consultatif ou de direction, un conseil d'administration);
 - une incorporation;
 - un parrainage par un organisme incorporé; **et**
- ▶ prévoir **soit** de collaborer avec des membres de la collectivité atteints du VHC, touchés par celui-ci ou à risque de le contracter; **soit** de mettre sur pied des initiatives qui sensibiliseront la société au sort de ces personnes et leur assureront un meilleur soutien social.

2.3(2) Votre projet

Pour être admissible à du financement, votre PROJET **doit** :

- ▶ se concentrer sur des initiatives ciblant des personnes atteintes de l'hépatite C, touchées de près par la maladie ou à risque de la contracter;
- ▶ promouvoir les objectifs des volets *Prévention* et *Soutien communautaire*, et les buts d'ensemble du **Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C**;
- ▶ faire la preuve d'une volonté d'engager les membres de la population ciblée dans le processus de définition de leurs besoins et d'élaboration de solutions, et dans d'autres étapes du projet lorsque cela s'avère opportun;
- ▶ être de durée limitée et présenter des étapes précises (le financement des projets peut s'étendre jusqu'à 36 mois, selon les priorités et les besoins régionaux);
- ▶ adopter une approche en santé de la population présentant des liens serrés avec les déterminants de la santé (consultez *l'Annexe A*).

2.3(3) Les activités de votre projet

Vos ACTIVITÉS de projet ne doivent ni reproduire ni chevaucher d'autres activités qui tombent sous la responsabilité d'un autre palier de gouvernement (par exemple, la prestation directe des services de soins de santé). Sans toutefois s'y restreindre, vos activités peuvent toucher les domaines suivants :

- ▶ le soutien par le pairs
- ▶ l'évaluation des besoins
- ▶ la consolidation des organismes (ex. : augmenter le nombre de membres ou de

bénévoles)

- ▶ la formation et l'acquisition de compétences (ex. : prise en charge personnelle par le client, formation de bénévoles)
- ▶ le développement de ressources (outils)
- ▶ la tenue d'ateliers et d'autres rencontres
- ▶ les activités d'information et de sensibilisation (ex. : présentations, affiches, brochures, sessions d'information adaptées aux besoins de la clientèle)
- ▶ le développement de réseaux et de partenariats avec des organismes et des secteurs communautaires
- ▶ les initiatives de prévention.

Vos ACTIVITÉS de projet NE peuvent PAS s'insérer dans les domaines suivants :

- ▶ la recherche pure, peu importe le domaine
- ▶ les activités à but lucratif
- ▶ les services directs (ex. : médicaux) qui relèvent de la compétence d'un autre palier de gouvernement
- ▶ les enquêtes, sauf si elles sont conduites pour aider à atteindre les objectifs du projet (ex. : évaluation des besoins)
- ▶ les coûts d'investissement
- ▶ les frais généraux (coûts de fonctionnement)
- ▶ toute autre activité dont la prestation relève d'un autre palier de gouvernement.

3. LA DEMANDE DE FINANCEMENT

3.1 Par où commencer?

Veillez communiquer avec le Bureau régional de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique (DGSPSP) de Santé Canada, pour présenter vos idées de projet et obtenir un formulaire de demande de financement. Vous trouverez la liste des bureaux régionaux à l'Annexe B.

3.2 Qu'est-ce qui favorisera l'acceptation de votre demande?

Les éléments suivants favoriseront l'acceptation de votre demande :

Population prioritaire

- ▶ Décrivez la ou les populations prioritaires que vous comptez rejoindre.
- ▶ Expliquez de quelle façon votre projet entend favoriser l'engagement significatif de ces populations dans votre projet.

Énoncé des besoins

- ▶ Pourquoi jugez-vous votre projet nécessaire?
- ▶ Décrivez comment vous avez défini la ou les populations prioritaires, et comment elles vous ont aidé à comprendre leurs besoins.
- ▶ Combien de personnes environ (atteintes du VHC, touchées par celui-ci ou à risque de le contracter) comptez-vous rejoindre ou aider avec votre projet?

Approche en santé de la population

- ▶ Faites la preuve d'une « approche en santé de la population », c'est-à-dire définissez un à trois déterminants de la santé *majeurs* sur lesquels votre projet agira; indiquez la raison de votre choix et pour chacun, expliquez comment vous interviendrez.

Objectifs

- ▶ Énoncez clairement les objectifs de votre projet.

Plan de travail

- ▶ Énumérez :
 - le ou les buts de votre projet
 - son ou ses objectifs
 - ses activités
 - les résultats escomptés, y compris la production (ex. : produits, événements) et les effets (changements positifs).
- ▶ Indiquez qui sera responsable de chaque éventail d'activités.
- ▶ Fournissez un calendrier de vos activités.

Plan d'évaluation

- ▶ Expliquez comment vous pourrez conclure que votre projet est un succès (c.-à-d., avez-vous atteint vos buts et vos objectifs?).
- ▶ Incluez les coûts d'évaluation dans votre budget : ils ne doivent pas dépasser 10 pour cent du total des dépenses prévues (vous pouvez choisir d'engager un évaluateur de l'extérieur).

Référence utile : *Guide d'évaluation de projet : Une démarche participative* (Santé Canada)
Adresse Internet : www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/html/1projectfr.htm

Budget détaillé

- ▶ Fournissez un budget détaillé, décrivant tous les coûts prévus (consultez le formulaire de demande à l'Annexe C).

Partenariats

- ▶ Expliquez comment votre organisme travaillera en collaboration/en partenariat avec d'autres secteurs (c.-à-d., comment partagerez-vous le travail et/ou les frais avec d'autres organismes communautaires, bénévoles, non-gouvernementaux, professionnels ou d'affaires?).

Partage des connaissances

- ▶ Décrivez comment vous envisagez de partager les résultats de votre projet et avec qui.

Plan de viabilité

- ▶ Le cas échéant, expliquez de quelle façon votre projet pourra continuer au-delà de la période de financement (c.-à-d., d'où le soutien financier proviendra-t-il?).

3.3 Comment votre demande sera-t-elle évaluée?

Le processus d'évaluation comprend trois étapes :

- ▶ Premièrement, votre demande est revue par le Bureau régional de la DGSPSP afin de vérifier si elle est **complète**. Dans le cas contraire, le consultant en programmes du Programme hépatite C communique avec vous.
- ▶ Une fois qu'il a été établi que votre demande est complète, elle est étudiée afin d'évaluer si elle
 - répond à tous les **critères d'admissibilité** et
 - intervient au niveau des **priorités de financement** actuelles (volets *Prévention* et *Soutien communautaire* du Programme hépatite C).
- ▶ Si votre demande remplit ces deux exigences, elle est acheminée à un **comité régional d'évaluation**. Présidé par Santé Canada, le comité peut comprendre des gens de la collectivité qui oeuvrent contre l'hépatite C ou travaillent dans des champs connexes, des représentants des gouvernements provincial/territorial, des experts (ex. : sur la population cible, les objectifs ou les activités du projet), et des représentants de Santé Canada.

3.4 Et ensuite?

- ▶ Vous serez avisé, que votre demande de financement soit approuvée ou non.
- ▶ Si votre demande est acceptée, le consultant en programmes du Programme hépatite C de votre région sera disponible pour vous expliquer les exigences auxquelles vous aurez à répondre (finances, administration, rapports). Vos obligations seront clairement définies dans l'entente de financement que vous signerez obligatoirement, en tant que parrain de projet, avec Santé Canada, avant que les fonds soient versés à votre organisme.
- ▶ Vous devrez peut-être participer à une évaluation provinciale/territoriale et/ou nationale.

Veillez communiquer avec le Bureau régional de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique (DGSPSP) de Santé Canada, pour présenter vos idées de projet et obtenir un formulaire de demande de financement. Vous trouverez la liste des bureaux régionaux à *l'Annexe B*.

ANNEXE A SANTÉ DE LA POPULATION - DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Le but global d'une approche en santé de la population est de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble de la population, et de réduire les écarts de santé entre les différents groupes. Cela signifie qu'il est nécessaire de comprendre de quelle façon les différents facteurs sociaux, économiques et physiques agissent - séparément et ensemble - sur la santé et le bien-être collectifs.

Certains facteurs clés et certaines conditions essentielles (les « déterminants de la santé ») influent sur la santé de la population. Ce sont :

Revenu et condition sociale

- ▶ C'est le déterminant de la santé le plus important de tous. Une augmentation des revenus se traduit en général par un statut social plus élevé et, en conséquence, par une plus grande habileté, chez l'individu, à protéger sa santé, par exemple en habitant un logement salubre, en se nourrissant et nourrissant sa famille de façon saine.

Réseaux de soutien social

- ▶ Le soutien des familles, des amis et de la collectivité contribue à un meilleur état de santé. Des relations aidantes et aimantes aident à contrebalancer les effets du tabagisme, de l'inactivité physique, de l'obésité, de l'hypertension et de plusieurs autres facteurs de risque.

Éducation

- ▶ Plus les gens sont éduqués, meilleures sont leurs chances d'être en santé. C'est logique : l'éducation augmente l'échelle des revenus et les possibilités de sécurité d'emploi, ce qui donne aux gens le sentiment de maîtriser leur vie, deux facteurs dont l'influence est essentielle sur l'état de santé.

Emploi et conditions de travail

- ▶ Il existe un lien entre le chômage, le sous-emploi et le travail stressant d'une part, et un état de santé médiocre d'autre part. On constate que l'état de santé d'un individu s'améliore s'il peut exercer un certain contrôle sur son travail et s'il n'est pas soumis à trop de demandes stressantes.

Environnements sociaux

- ▶ Les valeurs et les règles sociales influencent la santé et le bien-être des individus et des populations. Le fait de vivre dans une société socialement stable, qui reconnaît la diversité et offre sécurité, bonnes relations et collectivités solidaires, peut contribuer à contrebalancer plusieurs facteurs de risque.

Environnement physique

- ▶ Les facteurs physiques présents dans l'environnement naturel (ex. : la qualité de l'air et de l'eau) peuvent influencer sur la santé de façon importante. De la même façon, les environnements créés par l'homme jouent un rôle essentiel : on sait en effet que

le logement, la sécurité au travail, la façon dont les réseaux routiers et les collectivités sont conçus ont une influence importante sur les résultats de santé.

Habitudes de vie et capacité d'adaptation personnelle

- ▶ Les choix et les modes de vie sains, les comportements et les connaissances, de même que la capacité de chacun de faire face à la vie de façon saine, sont tous des facteurs qui jouent en faveur d'un bon état de santé. Ces facteurs dépendent largement de la présence d'un environnement social aidant.

Développement sain durant l'enfance

- ▶ Les expériences prénatales et celles vécues au cours de la petite enfance peuvent exercer des effets puissants à long terme sur la santé d'un individu, sur son bien-être, ses capacités d'adaptation et ses compétences. Ainsi, on sait qu'un poids faible à la naissance est clairement lié à des problèmes sociaux et de santé continus plus tard dans la vie.

Culture

- ▶ La culture et l'ethnicité illustrent les liens entre le bien-être physique, mental, spirituel, social et économique. Ainsi, la compréhension qu'a un individu de sa santé, de ses habitudes sanitaires et alimentaires, de son concept de la famille et de ses autres choix, peut influencer sur sa santé, sur ses interactions avec le système de santé, et la façon dont les autres agissent avec lui. Des facteurs politiques, économiques et géographiques peuvent également jouer un rôle important.

Services de santé

- ▶ Les services de santé, en particulier ceux qui maintiennent et promouvoient la santé, préviennent et guérissent, contribuent clairement à la santé d'une population.

Sexe

- ▶ Dans notre société, les rôles, caractéristiques, attitudes, comportements, valeurs, ainsi que le pouvoir et l'influence attribués aux gens dépendant de leur sexe, peuvent tous exercer une profonde influence sur la santé des individus. Chaque sexe doit faire face à des problématiques de santé précises, et chacun peut être touché différemment par la même problématique.

Patrimoine génétique et biologique

- ▶ La constitution biologique et organique de base du corps humain est un déterminant de la santé fondamentale. Des prédispositions héréditaires jouent un rôle dans la façon dont les individus sont affectés par certaines maladies ou certains problèmes de santé.

ANNEXE B BUREAUX RÉGIONAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE (DGSPSP)

Communiquez avec le Bureau régional de Santé Canada (Direction générale de la santé de la population et de la santé publique) et demandez à parler au consultant en programmes du Programme hépatite C. (Note : Le consultant vous rappellera si votre appel est interurbain.)

C.-B./YUKON

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
Bureau 440F
757, rue Hastings Ouest
Vancouver, C.-B. V6C 1A1
Tél. : (604) 666-2729
Télec. : (604) 666-8986

ALBERTA/T. N.-O.

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
Bureau 815, Place Canada
9700, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5J 4C3
Tél. : (780) 495-2754
Télec. : (780) 495-7842

MANITOBA et SASKATCHEWAN

Manitoba

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
Bureau 420
391, avenue York
Winnipeg, Manitoba R3C 0P4
Tél. : (204) 983-2833
Télec. : (204) 983-8674

Saskatchewan

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
18^e étage, 1920 rue Broad
Régina, Saskatchewan S4P 3V2
Tél. : (306) 780-5355
Télec. : (306) 780-6207

ONTARIO

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
4^e étage
25, rue St. Clair Est
Toronto, Ontario M4T 1M2
Tél. : (416) 973-0007
Télec. : (416) 973-0009

QUÉBEC

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
Complexe Guy-Favreau
Tour Est, Bureau 210
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec H2Z 1X4
Tél. : (514) 496-9627
Télec. : (514) 283-3309

ATLANTIQUE

Santé Canada
Bureau régional de la DGSPSP
18^e étage, Centre maritime
1505, rue Barrington
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3Y6
Tél. : (902) 426-2700
Télec. : (902) 426-9689

Pour plus d'information, visiter le site
Internet de Santé Canada sur
l'hépatite C :
www.santécanada.ca/hepatitec

